

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires Service Environnement et Prévention des Risques

Arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/211 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/DDT/SEPR/436 du 27 septembre 2010 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres

Le Préfet de Seine-et-Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE »;

VU le décret du Président de la République en date du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Michel DREVET, préfet de Seine-et-Marne;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine et Marne;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010/DDT/SEPR/436 du 27 septembre 2010 portant modification de la Commission Locale de l'Eau ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10/PCAD/36 du 3 décembre 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Jean Yves SOMMIER directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du 16 avril 2010 par laquelle le Conseil Régional d'Ile-de-France a fixé sa représentation au sein de la CLE de l'Yerres;

VU la délibération du 15 avril 2011 par laquelle le Conseil Général de Seine-et-Marne a fixé sa représentation au sein de la CLE de l'Yerres;

VU la délibération du 2 mai 2011 par laquelle le Conseil Général de l'Essonne a fixé sa représentation au sein de la CLE de l'Yerres;

VU la délibération du 8 avril 2011 par laquelle le Conseil Général du Val de Marne a fixé sa représentation au sein de la CLE de l'Yerres;

VU la correspondance datée du 3 novembre 2010 par laquelle l'Union des Maires a désigné Madame Bernadette LACOSTE en remplacement de M. André AUBERT;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne;

ARRETE

Article 1er – La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres est modifiée ainsi qu'il suit :

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 25 membres.

Représentants des communes

de Seine-et-Marne

me Bernadette LACOSTE, adjointe au maire de Brie Comte l	Robert
Michel COMMANAY, maire de Faremoutiers	
. Jean-Paul GARCIA, maire de Gretz Armainvilliers	
. Jean BARRACHIN, maire de Guignes	
. Gérard RUFFIN, maire de Lésigny	

de l'Essonne

M. Daniel DESPOUY, Conseiller délégué de	Draveil
Mme Christine SCELLE - MAURY, Maire d'	Épinay-sous-Sénart
MmeCatherine DEGRAVE, Maire adjointe de	e Yerres
Mme Marie-Anne VARIN, Conseillère munic	ipale de Brunoy

du Val-de-Marne

M. Jean-Yves JEANNES, conseiller municipal de Périgny sur Yerres	
M. Michel LE GOIC, conseiller municipal de Limeil Brévannes	

Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Ghyslaine DEGRAVE

Représentants du Conseil Général de l'Essonne

M. Edouard FOURNIER

Représentants du Conseil Général de la Seine-et-Marne

M. Didier TURBA
Représentants du Conseil Général du Val-de-Marne
M. Joseph ROSSIGNOL
Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres
M. Jean Marc CHANUSSOT, Président
Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV)
M. Alain CHAMBARD, président
Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY) M. Joël CHAUVIN, Président
Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU) M. Guy USSEGLIO-VIRETTA
Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)
M. René LE BOEDEC Vice-Président
Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP) M. James GUILLOT
Représentant du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange
M. Christian MORESTIN, Président
Représentant du Syndicat de l'Yvron M. Marc VERCAUTEREN, Président

- 2º/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres.
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne ou son représentant
- Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Essonne ou son représentant
- Le Président de l'association Nature Environnement 77 ou son représentant
- Le Président de l'association Essonne Nature Environnement ou son représentant
- Le Président du syndicat départemental de la propriété rurale de Seine et Marne ou son représentant,

- Le Président de la Société VEOLIA ou son représentant,
- Le Président de la Société la Lyonnaise des Eaux ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Irrigants ou son représentant,
- Le Président de l'Association UFC Que Choisir IDF ou son représentant,
- Le Président du comité départemental de Canoë-Kayac de Seine et Marne ou son représentant,
- Le Président de l'Association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie (AQUI'BRIE) ou son représentant,
- 3°/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics: 11 membres.
 - Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
 - Le Préfet de la Seine et Marne ou son représentant
 - > Le Préfet du Val de Marne ou son représentant
 - > Le Préfet de l'Essonne ou son représentant
 - ➤ Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant
 - ➤ Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de Seine et Marne ou son représentant
 - ➤ Le responsable de la Mission InterServices Interdépartementale de l'Eau de Paris-Proche-Couronne ou son représentant
 - ➤ Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de l'Essonne ou son représentant
 - ➤ Le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
 - ➤ Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France ou son représentant
 - > le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France ou son représentant

Article 2– Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

<u>Article 3</u>: Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Melun, le 6 mai 2011

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

toon Vies COMMIED